

## CONSEIL DE SAISON VITICOLE

## Un millésime qui s'annonce précoce

**La maturation est en cours et, avec les conditions climatiques de ces dernières semaines, les vendanges approchent. Les premiers contrôles de maturité confirment l'avance impressionnante du millésime 2018 qui se rapproche de 2015, voire 2003.**

## ■ Mildiou-oidium

Malgré une pression de maladie localement élevée, l'état sanitaire du vignoble est excellent et les traitements se sont achevés à la fin juillet. Vu l'avance du millésime, aucun traitement cuprique ne se justifie actuellement hormis pour les éventuelles jeunes plantations attaquées par le mildiou.

## ■ Sécheresse

Les chaleurs et la faible pluviométrie des dernières semaines provoquent des stress hydriques dans certaines parcelles du vignoble avec des sols à faible réserve utile qui n'ont pas été arrosées. Il est maintenant trop tard pour envisager une irrigation sur des vignes adultes mais pas pour continuer à irriguer les jeunes plantations qui souffrent du sec. Dans les parcelles

adultes qui ont perdu une partie du feuillage, nous vous conseillons de procéder à un dégrappage sévère.

■ *Drosophila suzukii*

La météo de cet été n'est pas du tout propice à *Drosophila suzukii* et les captures sont très faibles en comparaison aux années précédentes pour le même stade phénologique. Jusqu'à la fin de la semaine dernière aucune ponte n'a été observée dans le réseau de parcelles très sensibles suivi par Agroscope et les services cantonaux. Les toutes premières pontes, 2 à 8%, ont été observées en ce début de semaine sur dunkelfelder et garanoir. Cela dit, ces pontes étaient toutes avortées du fait des fortes chaleurs. Peu de dégâts de guêpes, mouches, fourmis sont observés par rapport à l'année dernière. Vu la faible pression à ce stade et la précocité du millésime, il semble que les dégâts causés par *Drosophila suzukii* seront très faibles cette année et aucun traitement préventif n'est à prévoir actuellement pour les cépages traditionnels. Vous trouverez des informations précises sur les taux de pontes du réseau de «parcelles sensibles» sur Agrometeo.ch dans l'onglet *Drosophila suzukii* pontes.

## Résultat des sondages

	Sucres	Acidité totale	Poids des baies
	°Oe	(g/l)	(g)
<b>Genève</b>	<b>20.08</b>	<b>20.08</b>	<b>20.08</b>
Chasselas	62,0	7,9	2,2
Chardonnay	62,0	12,2	1,2
Gamay	68,0	10,2	1,6
Pinot noir	72,0	10,4	1,1
<b>Neuchâtel</b>	<b>20.08</b>	<b>20.08</b>	<b>20.08</b>
Chasselas	61,8	6,9	3,0
Pinot noir	74,1	11,1	1,40
<b>Valais</b>	<b>21.08</b>	<b>21.08</b>	<b>21.08</b>
Chasselas	70,7	6,2	3,0
Gamay	78,7	9,6	2,0
Pinot noir	80,9	8,9	1,5
Sylvaner/Rhin	80,6	7,6	2,0
<b>Vaud</b>	<b>20.08</b>	<b>20.08</b>	<b>20.08</b>
Chasselas	64,8	7,2	2,7
Gamay	69,8	11,8	1,8
Pinot noir	76,5	10,7	1,3
Gamaret	76,4	9,8	1,4
Garanoir	84,2	6,4	1,8

Source: ProConseil

## ■ Flavescence dorée

Nous vous rappelons que la période avant vendanges est optimale pour observer les

symptômes de jaunisses dans vos parcelles. Il est primordial de prospecter toutes les vignes de votre domaine en août et

septembre pour identifier les éventuels pieds atteints de jaunisses, flavescence dorée ou bois noir. Les symptômes de ces deux jaunisses sont identiques et seule une analyse en laboratoire permet de différencier la flavescence dorée, maladie grave et forte-ment épidémique, du bois noir dont l'incidence est faible.

Les ceps atteints de jaunisse présentent trois symptômes caractéristiques sur le même cep: enroulement et décoloration des feuilles y compris les nervures, non-aûtement total ou partiel des sarments entraînant un port retombant, grappes flétries ou absentes. Sans une surveillance efficace, une annonce et un arrachage des pieds atteints, la flavescence dorée peut se développer très rapidement et nécessiter des arrachages de parcelles entières. Ainsi, l'annonce précoce aux services cantonaux est obligatoire pour limiter la propagation de la maladie.

## ■ Protection contre les dégâts d'oiseaux

Afin d'éviter de piéger des animaux, il est indispensable de soigner la pose des filets de protection et de les contrôler quotidiennement pour libérer les éventuels animaux piégés. Pour cela, vous pouvez suivre

les recommandations de la fiche 6.91 du classeur Agridea ou de la fiche technique 404 d'Agroscope. Cette dernière fiche est disponible sur [www.vitiswiss.ch](http://www.vitiswiss.ch) dans les documents techniques.

L'utilisation de filets latéraux de type «balle de foin» présente une bonne efficacité et permet de limiter le risque de piégeage des animaux. De plus, cela ne limite pratiquement pas le travail mécanique de la vigne. Les retours d'expériences montrent qu'il ne faut pas trop tendre ces filets latéraux lors de la pose sinon certains oiseaux parviennent à se poser dessus et à picorer le raisin directement à l'envers. Pour les secteurs particulièrement isolés avec de fortes pressions des oiseaux, des filets latéraux à maillage plus fins se montrent plus efficaces et permettent de limiter aussi les attaques d'insectes. Ils sont plus coûteux mais peuvent être utilisés plusieurs années.

D'autres moyens acoustiques existent aussi pour lutter contre les dégâts d'oiseaux. Il convient néanmoins de limiter leur utilisation à des parcelles éloignées des habitations pour éviter les problèmes de voisinage.

PROCONSEIL, STATIONS ET SERVICES VITICOLES ROMANDS

## CONSEIL DE SAISON ARBORICOLE

## La cueillette des pommes a débuté

**Au Tessin, la récolte de variétés précoces de pommes a débuté la semaine passée, la qualité est bonne mais en raison de la sécheresse, les calibres sont relativement petits.**

Selon le bulletin de l'Union fruitière lémanique, la récolte des pruneaux Reine-Claude, Cacaks Fruchtbare ainsi que des mirabelles est en cours. Si la récolte des Fellenberg précoce est en grande partie terminée, la récolte des tardifs est prévue pour cette fin de semaine ou le début de la semaine prochaine.

Concernant les fruits à pépins, la récolte des poires Williams est généralement terminée tout comme celle de la Poire à Botzi AOP. Celle des poires Conférence est en cours.

Du côté des pommes, la récolte des Gala pourra intervenir dès la semaine prochaine. Les critères déterminants sont les valeurs d'amidon et la fermeté. Les teneurs en sucre sont bonnes et la coloration devrait encore augmenter.

Pour les variétés Bosc et Boskoop la récolte pourra intervenir dès la semaine 36, Golden attendra la semaine 38.

## ■ Feu bactérien

Le Tessin doit malheureusement faire face à des foyers de feu bactérien dans des vergers et des jardins privés (région entre Bellinzona et Biasca). Situation similaire dans le canton de Berne avec des foyers découverts à Courtelary, Huttwil, Schwarzenburg et Uetendorf, principalement des arbres haute-tige et dans

des jardins privés. La situation est actuellement calme dans le canton de Fribourg où seul un poirier atteint a été trouvé en Singine. En cas de suspicion de feu bactérien, il y a lieu d'informer immédiatement le service phytosanitaire cantonal sans toucher l'arbre malade ni prélever un échantillon. En cas d'attaque, le service compétent fera détruire les parties de plantes ou plantes atteintes le plus rapidement possible.

## ■ Sharka

A Epsach (BE) des pruniers des variétés Cacaks Fruchtbare, Cacaks Schöne, Fellenberg et Tegera ont été touchés par cette dangereuse virose. Un foyer a aussi été détecté dans le canton de Genève, il comprend une vingtaine de pruniers. Ils ont été tronçonnés et dévitalisés au début du mois et seront arrachés cet automne. Le canton de Vaud est également touché. La sharka peut toucher les pruniers, abricotiers et pêcheurs. Elle engendre des taches sur les feuilles, parfois aussi sur les fruits et les noyaux, rendant les fruits immangeables. Les symptômes sur feuilles ne se remarquent pas sur toutes les espèces et variétés et peuvent aussi varier d'intensité d'une année à l'autre. Les plantes qui ne présentent pas de symptômes peuvent porter le virus de manière latente et les vecteurs (pucerons) peuvent l'acquérir et le disséminer. La sharka est une maladie de quarantaine dont l'annonce est obligatoire auprès des services phytosanitaires cantonaux. Selon le *Guide Arbo* d'Agroscope, la lutte directe et curative n'est pas possible contre cette virose. Les plantes atteintes doi-

vent être détruites (y compris le système racinaire) pour éviter son expansion. Aucune participation de la Confédération aux frais d'assainissement et/ou d'indemnisation des propriétaires n'est consentie lorsque les végétaux ont été plantés après le 30 avril 2010 et qu'il s'agit de plantes hôtes provenant d'un pays à risque ou de plantes hôtes non certifiées; pour les plantes non certifiées d'origine suisse, un délai transitoire est consenti jusqu'au 30 avril 2012 (OFAG-Directive N° 5 Lutte contre la sharka). Dans les vergers à risque (par exemple lorsque la maladie a été détectée les années précédentes), il est nécessaire d'effectuer chaque année un contrôle rigoureux des symptômes foliaires du début de l'été jusqu'à la chute des feuilles. Les mesures prophylactiques restent essentielles dans la lutte contre la sharka: n'acheter que des plants certifiés et ne pas importer de plants provenant de régions infestées par la maladie.

## ■ Cochenille farineuse

Selon le communiqué du 16 août de l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères du canton de Valais, actuellement, ce sont les stades juvéniles de *P. comstocki* qui colonisent les fruits du canton, essentiellement dans les régions de Riddes et de Saxon, mais les premiers adultes de la deuxième génération apparaissent déjà. Les suivis et contrôles entrepris par l'office sur les différentes cultures vont donc se poursuivre. Dans de nombreuses parcelles d'abricotiers cette cochenille était présente sur fruits lors des récoltes dans des proportions très variables.

En général, ses dégâts ont pu être minimisés par les traitements insecticides effectués à fin mai sur les stades juvéniles, ainsi qu'avant la récolte avec des produits naturels. La cochenille reste néanmoins difficile à atteindre notamment sur fruits à pépins, car elle se réfugie dans des zones difficilement atteignables telles que la mouche des fruits.

Le produit Movento SC est homologué contre les cochenilles sur fruits à noyaux. En production intégrée, ce produit bénéficie d'une autorisation spéciale dans les zones atteintes par la cochenille farineuse. Il est aussi conseillé pour des applications post-récolte sur les parcelles fortement atteintes.

Sur pruniers, la cochenille s'installe plus rarement sur les fruits car ils ne lui offrent pas de cavités pour s'abriter. En 2017, *P. comstocki*, a aussi provoqué des pertes de récoltes sur des parcelles de poires Louise-Bonne. Sur les pommiers, la cochenille farineuse est généralement moins abritée que sur les poires mais la proximité de vergers d'abricotiers, poiriers ou pruniers touchés augmente parfois le pourcentage de pommes colonisées sur les premières lignes contiguës. Le vent joue donc un rôle de transmission évident. Les récoltes étant en cours, il n'est généralement plus possible d'intervenir avec des insecticides en raison du délai d'attente. Concernant les différentes stratégies possibles, il est recommandé de suivre les indications de l'office cantonal de l'arboriculture.

AGRIDEA ET LES STATIONS CANTONALES ROMANDES ET TESSINOISE D'ARBORICULTURE

## MÉTÉO DES PRÉS

## Lutter contre les mauvaises herbes dès la levée des semis



Les adventices ne doivent pas être plus grandes.

AGRIDEA

**Pour bien réussir sa prairie temporaire, quelques règles sont à respecter avant et lors du semis. Une fois le semis effectué, il s'agit de bien observer la levée et de surveiller l'évolution de la jeune prairie.**

Contre les mauvaises herbes annuelles, une à deux coupes de nettoyage suffisent. La première doit intervenir six à huit semaines après le semis (hauteur de coupe 6 à 7 cm). Il est souvent nécessaire de répéter l'opération environ un mois plus tard. Ces coupes de nettoyage empêchent la mise à graines des adventices, favorisent le tallage des graminées et l'installation du trèfle blanc. De plus, elles permettent de renoncer à l'emploi d'un herbicide.

Contre le rumex, il faut profiter de lutter quand les plantes sont petites. Un traitement avec un herbicide préservant les légumineuses est nécessaire si la densité de rumex issus de graines est importante.

Ces herbicides ne peuvent pas être appliqués sur les mélanges à base de luzerne, lotier, trèfle d'Alexandrie (y compris variété Tabor), trèfle de Perse et trèfle incarnat.

Avant la première utilisation, environ quatre à sept semaines après le semis, un traitement avec 4-6 l/ha de MCPB au stade 3 à 4 feuilles des rumex est efficace et préserve les légumineuses si celles-ci ont développé 3 à 4 feuilles trifoliées.

Dès quatre feuilles du rumex, il faut prévoir 4 l/ha de MCPB plus 1 l/ha d'Asulame. Le délai d'attente avant la récolte ou la pâture est de trois semaines pour le bétail laitier et deux semaines pour le bétail non laitier.

Après la première utilisation, appliquer 3 l/ha d'Asulame (même délais d'attente). Pour plus d'informations sur la lutte contre les rumex, consulter la fiche ADCF 11.2.1.

Les interventions plus tardives sont conduites comme sur les prairies permanentes; elles provoquent d'importantes pertes de rendement et sont à éviter.

RAINER FRICK, AGROSCOPE/ ADCF ET CLAUDE-PASCAL THUILLARD, AGRICULTURE/ADCF